

FICHE FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Public concerné :

Toute personne, volontaire, qui, pour des raisons professionnelles ou personnelles, veut apprendre « les gestes qui sauvent ». Personnel d'entreprises, appelé à participer à des équipés de sécurité et d'intervention.

Article R4224-16 du code du travail:

En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Ces mesures qui sont prises en liaison notamment avec les services de secours d'urgence extérieurs à l'entreprise sont adaptées à la nature des risques.

Ces mesures sont consignées dans un document tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

Prérequis : *Aucune connaissance particulière nécessaire,
Être en mesure de comprendre des consignes de sécurité.*

Personne en situation de handicap : Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

Durée de la formation : 2 jours soit 14 heures.

Nombre minimal et maximal de stagiaires pour la session considérée : 1 minimum, 10 maximum.

Tarif - lieu de stage - délais d'accès :

- Tarif Inter-entreprises : A partir de 180 € HT par personne
- Tarif Intra entreprise : A partir de 500 € HT par jour
- Lieu en Inter-entreprises : Saint Jean
- Dates : voir planning de nos stages Inter
- Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)

Profil de l'intervenant : Formateur indépendant ou Organisme de formation agréé INRS référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

Objectifs de la formation : à l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable :

- D'agir efficacement face à une victime,
- De mettre en œuvre son rôle de préventeur dans l'entreprise.

Méthodologie pédagogique :

- Exposé et discussions étayés de textes illustrés par diapositives et films,
- Formation pratique avec mise en situation,

FICHE FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Evaluation de l'atteinte des objectifs :

- L'évaluation formative en continue et les épreuves d'évaluation certificatives finales sont réalisées conformément au document de référence de l'INRS en vue de la délivrance d'un certificat SST sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité de la formation. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session, de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) pour prolonger à nouveau son certificat de 24 mois.

Formalisation du résultat de la formation :

- Remise d'une attestation de formation à chacun des participants à l'issue de la formation,
- Envoi d'un certificat de l'INRS pour chacun des stagiaires reçus aux épreuves.

Contenu pédagogique :

Le sauveteur Secouriste du travail :

- Importance des accidents dans l'établissement ou la profession : éléments, statistiques,
- Rôle du Sauveteur Secouriste du Travail avant l'accident.

Conduite à tenir en cas d'accident :

- Rappel sommaire sur le rôle de l'oxygène et l'importance du maintien de la respiration et de la circulation,
- Méthode d'examen d'une victime (sera repris et précisé au cours de chaque séance pratique).
- Protéger :
 - ❖ Déterminer la cause de l'accident :
 - ❖ Rechercher les risques persistants afin de protéger,
 - ❖ Eléments de sauvetage en différentes situations de danger.
- Examiner et alerter :
 - ❖ Comment examiner,
 - ❖ Qui et comment prévenir (organisation des secours en entreprise),
- Secourir :

A chaque séance pratique, on rappelle les notions théoriques ainsi que la méthode d'examen d'une victime :

- ❖ La victime saigne abondamment, s'étouffe, ne répond pas et respire, ne répond pas et ne respire pas, est consciente, ...

